

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de préparation 02-nov.-2010

Date de révision 28-mars-2024

Numéro de révision 3

1. Identification

Nom du produit D-(+)-Maltose monohydrate

Cat No. : L12989

No. CAS 6363-53-7

Synonymes 4-(alpha-D-glucosido)-D-glucose monohydrate.

Utilisation recommandée Produits chimiques de laboratoire.

Utilisations contre-indiquées Aliments, médicaments, pesticides ou produits biocides.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Company

Importateur / Distributeur

Fisher Scientific 112 Colonnade Road, Ottawa, ON K2E 7L6,

Canada

Tel: 1-800-234-7437

Numéro d'appel d'urgence

For information **US** call: 001-800-227-6701 / **Europe** call: +32 14 57 52 11 Emergency Number **US**:001-201-796-7100 / **Europe**: +32 14 57 52 99 **CHEMTREC** Tel. No. **US**:001-800-424-9300 / **Europe**:001-703-527-3887

2. Identification des dangers

Classification

Classification WHMIS 2015 Non classé en vertu du Règlement sur les produits dangereux (DORS / 2015-17)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Éléments d'étiquetage

Pas nécessaire.

3: Composition/informations sur les composants

| Composant | No. CAS | % en poids |
|--------------------------|-----------|------------|
| D(+)-Maltose monohydrate | 6363-53-7 | >90 |

| Maltose | 69-79-4 | - |
|---------|---------|---|

4. Premiers soins

Contact avec les yeux Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières,

pendant au moins quinze minutes. Obtenir des soins médicaux.

Contact avec la peau Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir

immédiatement des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

Inhalation Déplacer à l'air frais. Obtenir immédiatement des soins médicaux si des symptômes

apparaissent.

Ingestion Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau. Obtenir des soins

médicaux si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus

importants

Aucun raisonnablement prévisible.

Notes au médecin Traiter en fonction des symptômes

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à

l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun renseignement disponible

Point d'éclair Méthode -Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible

Température d'auto-inflammation

Limites d'explosivité

Supérieures Inférieure Sensibilité aux chocs Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun renseignement disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible

Dangers spécifiques du produit

Incombustible.

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

NFPA

Santé Inflammabilité Instabilité Dangers physiques
0 0 N/A

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. S'assurer une ventilation adéquate.

Éviter la formation de poussière.

Précautions environnementales Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

Méthodes de confinement et de

nettoyage

Balayer et transférer à la pelle dans des contenants appropriés pour élimination. Éviter la

formation de poussière.

7. Manutention et stockage

Manutention S'assurer une ventilation adéquate. Porter de l'équipement de protection individuelle/du

visage. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Eviter l'ingestion et

l'inhalation. Éviter la formation de poussière.

Entreposage. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche. Matières incompatibles. Agents oxydants forts.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

<u>Directives relatives à l'exposition</u> Ce produit ne contient aucunes substances dangereuses avec des limites d'exposition

occupationnelles établies par les responsables de la réglementation spécifique à la région.

Mesures techniques Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité anti-éclaboussures ou des lunettes de protection adéquates

comme on le décrit dans la norme 29 CFR 1910.133 de l'OSHA relative à la protection

oculaire et faciale.

Protection des mains Gants de protection

Matériau des gantsLe temps de passageÉpaisseur des gantsCommentaires à gantsCaoutchouc nitrileVoir les recommandations du-Protection contre lesNéoprènefabricantéclaboussures seulementCaoutchouc naturel

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection respiratoire

PVC

Aucun équipement de protection n'est exigé sous des conditions d'utilisation normale.

Type de filtre recommandé : Filtre à particules

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucun renseignement disponible.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Retirer et laver les vêtements et les gants contaminés, y compris l'intérieur, avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique Solide Aspect Blanc

D-(+)-Maltose monohydrate

OdeurAucun renseignement disponibleSeuil de perception de l'odeurAucun renseignement disponiblepHAucun renseignement disponible

Point/intervalle de fusion 130 °C / 266 °F
Point/intervalle d'ébullition 130 °C / 266 °F
Aucun renseignement dispo

Point/intervalle d'ébullitionAucun renseignement disponiblePoint d'éclairAucun renseignement disponibleTaux d'évaporationNon applicableInflammabilité (solide, gaz)Aucun renseignement disponible

Limites d'inflammabilité ou d'explosion

Supérieures
Inférieure
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucun renseignement disponible
Non applicable
Densité
Aucun renseignement disponible

SolubilitéSoluble dans l'eauCoefficient de partage octanol: eauAucune donnée disponibleTempérature d'auto-inflammationAucun renseignement disponibleTempérature de décompositionAucun renseignement disponible

Viscosité Non applicable Formule moléculaire C12 H22 O11 . H2 O

Masse moléculaire 360.29

10. Stabilité et réactivité

Danger de réaction Aucun connu suivant les informations fournies.

Stabilité Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Conditions à éviter Produits incompatibles. Éviter la formation de poussière.

Matières incompatibles Agents oxydants forts

Produits de décomposition

dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2)

Polymérisation dangereuse Aucun renseignement disponible.

Réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement.

11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit

DL50 par voie orale Compte tenu des données ATE, les critères de classification ne sont pas remplis. ATE >

2000 mg/kg.

DL50 par voie cutanée Compte tenu des données ATE, les critères de classification ne sont pas remplis. ATE >

2000 mg/kg.

Mist CL50 Compte tenu des données ATE, les critères de classification ne sont pas remplis. ATE > 5

mg/l.

Renseignements sur les

composants

| Composant | DL50 orale | DL50 épidermique | LC50 Inhalation |
|-----------|--------------------------|------------------|-----------------|
| Maltose | LD50 = 34800 mg/kg (Rat) | Non inscrit(e) | Non inscrit(e) |
| | | | |

Toxicologically Synergistic A

Products

Aucun renseignement disponible

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Irritation Peut causer une irritation

Sensibilisation Aucun renseignement disponible

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un

cancérogène.

| Composant | No. CAS | CIRC | NTP | ACGIH | OSHA | Mexique |
|--------------|-----------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| D(+)-Maltose | 6363-53-7 | Non inscrit(e) |
| monohydrate | | | | | | |
| Maltose | 69-79-4 | Non inscrit(e) |

Effets mutagènes Aucun renseignement disponible

Effets sur la reproduction Aucun renseignement disponible.

Effets sur le développement Aucun renseignement disponible.

Tératogénicité Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique Aucun connu STOT - exposition répétée Aucun connu

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible

Symptômes / effets, aigus et différés

Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les perturbateurs endocriniens

Aucun renseignement disponible

Autres effets nocifs Les propriétés toxicologiques n'ont pas été entièrement étudiées.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Persistance et dégradabilité Soluble dans l'eau Une persistance est peu probable d'après les informations fournies.

Bioaccumulation Aucun renseignement disponible.

Mobilité mobilité probable dans l'environnement en raison de sa solubilité dans l'eau.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination Les entités générant des déchets chimiques doivent vérifier si la substance chimique

rejetée est classée comme déchet dangereux. Les entités générant des déchets doivent également consulter les réglementations locales, régionales et nationales sur les déchets

dangereux pour garantir une classification totale et précise.

14. Informations relatives au transport

DOTNon réglementéTMDNon réglementéIATANon réglementéIMDG/IMONon réglementé

15. Informations sur la règlementation

Inventaires internationaux

| Composant | No. CAS | DSL | NDSL | TSCA | TSCA Inventory | EINECS | ELINCS | NLP |
|-----------|---------|-----|------|------|-----------------|--------|--------|-----|
| - | | | | | notification - | | | |
| | | | | | Active-Inactive | | | |

D-(+)-Maltose monohydrate

| | D(+)-Maltose monohydrate | 6363-53-7 | - | - | - | - | - | - | - |
|---|--------------------------|-----------|---|---|---|--------|-----------|---|---|
| ı | Maltose | 69-79-4 | Х | - | Х | ACTIVE | 200-716-5 | - | - |

| Composant | No. CAS | IECSC | KECL | ENCS | ISHL | TCSI | AICS | NZIoC | PICCS |
|--------------------------|-----------|-------|----------|------|------|------|------|-------|-------|
| D(+)-Maltose monohydrate | 6363-53-7 | X | - | - | - | X | X | X | Х |
| Maltose | 69-79-4 | Х | KE-17721 | Х | Х | Х | Х | Х | Х |

Légende:

X - Inscrit '-' - Not Listed

KECL - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

IECSC - Chinese Inventory of Existing Chemical Substances

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

Canada

FDS conforme aux dispositions de la norme canadienne - Partie 4, annexes 1 et 2 du Règlement sur les produits dangereux (RSD) et conforme aux exigences du Règlement sur les produits dangereux (alinéa 13 (1) a) de la Loi sur les produits dangereux (HPA)).

Autres réglementations internationales

Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Non applicable

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| Composant | No. CAS | OECD HPV | Des polluants organiques persistants | Potentiel de destruction de l'ozone | Restriction des substances dangereuses (RoHS) |
|--------------------------|-----------|----------------|--|---|---|
| D(+)-Maltose monohydrate | 6363-53-7 | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Maltose | 69-79-4 | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |

| Composant | No. CAS | La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs | Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité | Rotterdam Convention (PIC) | Basel Convention (Hazardous Waste) |
|--------------------------|-----------|--|--|-------------------------------|---------------------------------------|
| D(+)-Maltose monohydrate | 6363-53-7 | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Maltose | 69-79-4 | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |

Autres informations

Préparée par Département sécurité du produit.

Email: chem.techinfo@thermofisher.com

www.thermofisher.com

Date de préparation02-nov.-2010Date de révision28-mars-2024Date d'impression28-mars-2024

Sommaire Nouveau fournisseur de services d'intervention téléphonique d'urgence.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

Fin de la fiche de données de sécurité